

MAIRIE DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles L. 2121-7-9-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 9 de la loi n° 201-1461 du 27 décembre 2019 codifié à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Date de convocation : 25 mars 2026

Séance du : 29 mars 2026

Heure : 10h30

Lieu : Salle d'Honneur

Objet :

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1 → Présidence par le doyen d'âge
- 2 → Installation du Conseil municipal
- 3 → Secrétariat de séance
- 4 → Election du Maire
- 5 → Détermination du nombre d'Adjoint
- 6 → Election des Adjoint
- 7 → Lecture de la Charte de l'élu local
- 8 → Délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire (art. L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Hervé CHERUBINI.

